

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Lac Poulin tenue le 5 septembre 2023, au Complexe municipal, 165, rue Vallée Lac Poulin, à 19 heures.

Sont présents : Denis Levesque, Anne Caron, Linda Giroux, et Roch Asselin, sous la présidence de Léon Drouin.

Absent : Louis-Jérôme Doyon, Adam Veilleux

Odette Poulin, directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance.

Après vérification du quorum, Monsieur Léon Drouin, maire, déclare la séance ouverte.

2023-108

Lecture et adoption de l'Ordre du Jour.

Il est proposé par Anne Caron

Appuyé par Roch Asselin

Que l'Ordre du jour soit accepté tel que rédigé et présenté.

Adoptée.

2023-109

Adoption du procès-verbal du 8 août 2023.

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par Linda Giroux

Appuyé par Anne Caron

QUE le procès-verbal de la séance du 8 août 2023 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée.

Correspondance.

- Procès-verbal et Rapport de la Régie intermunicipale (RICBS)
- Remerciements Manon Veilleux.
- Rapport kiosque COBARIC
- Véhicules hors route – routes municipales
- Exercice de réflexion régionale sur la gestion et l'encadrement du territoire forestier.

2023-110

Adoption des comptes à payer ou payés au 31 août 2023.

Il est proposé par Anne Caron

Appuyé par Linda Giroux

D'accepter le bordereau des comptes au 31 août 2023 totalisant la somme de 28 502.07\$ et un montant de 4 350.84 \$ pour les salaires payés.

Adoptée.

Je, Odette Poulin, directrice générale / secrétaire trésorière certifiée par la présente que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

2023-111

Présentation et adoption de l'état financier se terminant au 31 août 2023.

Présentation de l'état financier au 31 août 2023, par M. Roch Asselin, ne comportant aucune anomalie, et respectant les prévisions budgétaires.

Proposé par Denis Levesque
Appuyé par Anne Caron

Que l'état financier présenté est accepté tel que lu.
Adoptée.

Rapport des responsables de Comités et de la MRC.

Subvention voirie municipale

Régie intermunicipale – Nouveau logiciel concernant les données pour les ordures ménagères.

Dossiers en cours :

- Terrain de tennis : éclairage et fin de travaux
- Rue Poulin : Fin de travaux
- Ponceau rue Vallée : Programmation déposée
- Route Laflamme : Résolution déposée.

2023-112

Vacances D.G. et fermeture du bureau municipal, fin de septembre

Proposé par Roch Asselin
Appuyé par Anne Caron

Que le bureau municipal soit fermé du 18 au 23 septembre 2023, car Odette Poulin sera en vacances.
Adoptée.

2023-113

Chapelle : adoption des comptes et des travaux.

À la suite de travaux effectués à la Chapelle des factures ont été présentés pour le paiement par la municipalité;

Sur proposition de Denis Levesque
Appuyé de Linda Giroux

Les comptes suivants sont acceptés et seront payés par la municipalité.

Canac	1 139.03 \$
FlorDéco	414.98 \$
Lavage de vitres Expert	344.93 \$
Marie-France Cloutier	734.02 \$ Différents achats
Miguel Fortin	418.75 \$ Différents achats
Anne Caron	66.81 \$ Différents achats

Adoptée.

2023-114

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 12024-2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget.

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Roch Asselin

Appuyé par Denis Levesque

et unanimement résolu :

QUE la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- o De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- o D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- o De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- o De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- o De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du

Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

ADOPTÉE.

2023-115

Démission de deux membres du Conseil municipal.

Deux membres du Conseil municipal ont adressé une lettre de démission dont la lecture est faite aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes.

Messieurs, Adam Veilleux et Louis-Jérôme Doyon donnent leur démission pour des raisons de manque de disponibilité.

Sur proposition de Roch Asselin

Appuyé de Linda Giroux

Leur décision est acceptée.

Adoptée.

2023-116

Nomination du pro-maire

Au poste de pro-maire deux conseillers sont proposés par mes membres du Conseil soit, Messieurs Denis Levesque et Roch Asselin.

Après discussion et entente

Il est proposé par Anne Caron

Appuyé par Linda Giroux

Que Monsieur Roch Asselin occupe le poste de pro-maire pour la municipalité de Lac-Poulin, il agira en remplacement du maire.

Adoptée.

2023-117

Approbation des travaux du terrain de tennis et pickleball

À la suite d'une visite d'inspection des travaux avec l'ingénieur du terrain de tennis et pickleball, tous sont satisfaits des travaux effectués.

Il est proposé par Denis Levesque

Appuyé par Linda Giroux

Que le quatrième paiement soit autorisé et le cinquième, paiement final lui soit remis fin octobre 2023 sur recommandation de l'ingénieur M. Pier-Luc Rancourt.

Adoptée.

2023-118

Budget de la Chapelle pour 2023

Il est proposé par Anne Caron

Appuyé par Linda Giroux

Qu'un budget de 10 000. \$ soit autorisé pour la rénovation de la Chapelle.

Les membres du Conseil demandent que chaque dépense soit autorisée, comme l'exige la Loi sur la fiscalité municipale. (L.R.Q.,cF-2.1).

Adoptée.

2023-119

Nettoyage des fossés et des conduites

Proposé par Anne Caron

Appuyé par Denis Levesque

Une demande sera faite à quelques entrepreneurs pour le nettoyage des fossés et des conduites avant la saison hivernale.

Adoptée.

Parole aux contribuables.

- Asphaltage du Sentier de la Paix
- Laveuse pour bateaux
- Démolition de chalet
- Rue de la Chapelle : fossés et ensemencement
- Fonctionnement concernant l'administration de la Chapelle

2023-120

Levée de l'assemblée.

Proposé par
Appuyé de
Que l'assemblée soit levée à
Adoptée.

Léon Drouin, maire

Odette Poulin, directrice générale

Je, Léon Drouin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.
